



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 7 août 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Bélanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch et Michael Allnutt. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

Le conseiller Christopher Whitehead était absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 7 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2023
 4. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 4.1
 5. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 5.1 Sur les permis
 - 5.2 Sur les conditions des routes
 6. Première période de questions
 7. Rapports des élus
 8. Administration générale
 - Correspondance
 - 8.1 Courriel d'un résident du chemin Mullarkey exprimant son appréciation pour le travail effectué sur le chemin
 - 8.2 Courriel d'un résident du chemin Morin Hill exprimant son appréciation pour le travail effectué sur le chemin
 - 8.3 Note de remerciement d'un résident exprimant son appréciation de l'esprit communautaire et du succès du BBQ
 - Administration
 - 8.4 Résolution d'appui au maintien de la Maternelle 4 ans à l'école Sutton School
 - 8.5 Adoption – Stationnement interdit – Expo de Brome
 - 8.6 Autorisation – Implantation de panneaux routiers – Expo de Brome 2023
 - 8.7 Autorisation – Expo de Brome 2023 règlement numéro 145-12
 - 8.8 Autorisation – Signature de l'entente intermunicipale services de loisirs – Cowansville
 - 8.9 Entente – traitement de matières recyclables avec Enviro Connexions
 - 8.10 Consultation publique
 - 8.11 Adoption du règlement 216-23 relatif à la démolition d'immeubles
 9. Administration financière
 - 9.1 Comptes à payer
 - 9.2 Comptes payer
 10. Autres affaires
 - 10.1
 11. Deuxième période de questions
 12. Ajournement de la réunion
-

1
OUVERTURE DE LA SÉANCE
Résolution 2023-234

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h00.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2023-235

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUILLET 2023
Résolution 2023-236

Proposé par Pat Panasuk
Appuyé par Lisa Belanger
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2023 soit et est par la présente approuvé avec les modifications suivantes :

Point 6 – Rapports des élus - commentaires supplémentaires à ajouter.

Point 10 – Deuxième période de questions – commentaires supplémentaires à ajouter.

ADOPTÉE à l'unanimité

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1 Le poteau de la barrière du parc a été remplacé.

5
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

5.1 Sur les permis délivrés

- Trois (3) permis ont été délivrés en juillet 2023 pour une valeur totale de 2 800\$ et des revenus de 115\$

5.2 Conditions sur des routes

- Le rechargement du chemin Morin Hill a été effectué.

6
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Que faisons-nous sur chemin Jackson

RÉPONSE (du maire Miller) : Nous procédons à une reconstruction partielle du chemin.

2. Que se passe-t-il avec le 322 Stagecoach

RÉPONSE (du maire Miller) : Le jugement de la cour leur permet de rester là jusqu'au 30 septembre 2023.

7
RAPPORT DES ÉLUS

1. Le BBQ était très bien et merci à Lisa et au comité. Une soixantaine de personnes ont participé.

8
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CORRESPONDANCE

- 8.1 Courriel d'un résident de chemin Mullarkey exprimant son appréciation pour le travail effectué sur le chemin.
- 8.2 Courriel d'un résident de chemin Morin Hill exprimant son appréciation pour le travail effectué sur le chemin.
- 8.3 Note de remerciement d'un résident exprimant son appréciation de l'esprit communautaire et du succès du BBQ.

ADMINISTRATION

8.4
RÉSOLUTION D'APPUI AU MAINTIEN DE LA MATERNELLE 4 ANS À L'ÉCOLE SUTTON SCHOOL
Résolution 2023-237

CONSIDÉRANT que la maternelle 4 ans, créée par le gouvernement du Québec, a comme objectif de favoriser le développement global de tous les enfants visant à les soutenir dans leurs premiers pas en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT que sans être obligatoire, tous les enfants sont admissibles à la maternelle 4 ans, à temps plein;

CONSIDÉRANT que l'École de Sutton School bénéficie d'un service de maternelle 4 ans depuis deux ans et que les investissements appropriés ont été faits pour assurer, par exemple, que la classe soit physiquement adaptée aux besoins de tous les enfants et que le personnel nécessaire soit en place;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs (CSSVDC) a annoncé sa décision le 1er juin 2023 de ne plus offrir de services de maternelle 4 ans à l'École de Sutton School à partir de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de Sutton School a eu lieu le 6 juin 2023, au cours de laquelle des membres du conseil d'établissement et du conseil municipal, ainsi que les parents des enfants et les membres de la communauté ont exprimé leur désaccord avec la décision du CSSVDC de fermer la classe de maternelle 4 ans ainsi qu'avec plusieurs

autres décisions incluant l'organisation scolaire 2023-2024 du 1er et 3e cycle qui auront un impact négatif sur la qualité des services éducatifs à l'École de Sutton School;

CONSIDÉRANT que le maire de Sutton avait appuyé le maintien du service de maternelle 4 ans dans une lettre datée du 23 mai 2023, laquelle lettre a été envoyée au directeur général du CSSVDC et qui évoque plusieurs raisons pour le maintien de la maternelle 4 ans à l'École de Sutton School, notamment;

- L'École réunit toutes les conditions pour maintenir ce service soit; le nombre d'inscriptions déjà reçues pour l'année scolaire 2023-2024, la disponibilité de locaux appropriés et du matériel éducatif, une enseignante en place et du personnel qualifié de soutien;

-Le caractère inclusif du service qui accueille des enfants de langue anglaise qui favorise l'apprentissage du français dans un environnement ludique et facilitant;

- L'augmentation de la population de Sutton de 13,4 % entre 2016 et 2021, selon le dernier recensement de Statistiques Canada;

- Qu'il n'y a que deux garderies et/ou CPE dans la ville de Sutton et que toutes les deux possèdent d'imposante liste d'attente;

-La construction actuelle de 18 logements coopératifs subventionnés pour des familles avec au moins un enfant à charge qui vont s'installer à Sutton d'ici la fin de 2023;

CONSIDÉRANT que les décisions du CSSVDC auront un impact négatif à court, moyen et long terme sur la qualité de l'éducation à Sutton;

CONSIDÉRANT que l'école bilingue de Sutton jouit d'une réputation d'excellence qui dépasse le cadre de la municipalité et que ses réalisations témoignent de la richesse de son milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton possède un statut bilingue et que l'école est un milieu de vie inclusif qui favorise l'apprentissage de la langue française chez les jeunes anglophones et donc le rapprochement des communautés francophones et anglophones;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton met en place une stratégie de développement résidentiel pour accueillir de jeunes familles;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise le développement de projets immobiliers abordables dans le noyau villageois et que l'excellence de l'éducation et des services scolaires est au coeur de la réussite de cette stratégie de développement économique;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-213 de la Ville de Sutton;

EN CONSÉQUENCE,
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU QUE

D'APPUYER la mobilisation de la Ville de Sutton, du conseil d'établissement et les parents des élèves de l'École de Sutton School pour exiger la révision des décisions prises par le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs.

DE DEMANDER la tenue d'une rencontre entre la Ville de Sutton et le directeur général du Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs pour revoir les décisions prises vu les objections des principaux intéressés, au premier chef les parents concernés.

D'ALERter les instances décisionnelles du ministère de l'Éducation de l'impact négatif de ces décisions pour la population de Sutton et des environs.

D'ENVOYER une copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, à la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, à la Ville de Sutton et aux maires des municipalités limitrophes de la Ville de Sutton qui bénéficient de l'École de Sutton School, soit les maires d'Abercorn, de Brome, de Dunham, de Frelighsburg et de Lac-Brome.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5
ADOPTION – STATIONNEMENT INTERDIT – EXPO DE BROME
Résolution 2023-238

ATTENDU QUE le règlement #100 concernant le stationnement sur les chemins municipaux lors d'événements spéciaux stipule que le conseil municipal peut désigner tout événement comme étant un événement spécial par résolution et ainsi adopter tout règlement temporaire d'interdiction de stationnement ;

ATTENDU QU'Expo de Brome est prévue pour se dérouler du 1 au 4 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Michael Allnutt

Appuyé par Wesley Patch

Et **RÉSOLU**

- D'interdire le stationnement sur le chemin Stagecoach et le chemin Jackson durant cet événement spécial désigné;
- D'autoriser l'installation de panneaux routiers temporaires conformément à la présente résolution;
- De nommer la Sûreté du Québec pour émettre des sommations, ordonner l'enlèvement de tout véhicule arrêté ou stationné sur les chemins désignés ainsi que le remorquage des véhicules, aux frais du propriétaire;
- DE confirmer que l'entité désignée a le pouvoir de remorquer tout véhicule arrêté ou stationné sur les routes désignées jusqu'à un endroit désigné par l'entité désignée, aux frais du propriétaire;
- D'autoriser la directrice générale et la greffière -trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6
AUTORISATION – IMPLANTATION DE PANNEAUX ROUTIERS – EXPO DE BROME 2023
Résolution 2023-239

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement l'Expo de Brome prévu sur le territoire de la municipalité du 1 au 4 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des organisateurs de l'évènement afin de pouvoir procéder à l'installation de panneaux routiers afin de faciliter l'accès des visiteurs et assurer la fluidité du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Wesley Patch

ET **RÉSOLU**

Que le conseil du Village de Brome autorise l'installation de panneaux routiers tel que décrits dans le courriel daté du 2 août, lors de l'Expo de Brome 2023 et d'informer les organisateurs de l'évènement que les panneaux doivent être retirés dans un délai maximum d'une semaine après la fin de l'expo.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7
AUTORISATION – EXPO DE BROME 2023 RÈGLEMENT NUMÉRO 145-12
Résolution 2023-240

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement l'Expo de Brome prévu sur le territoire de la municipalité du 1 au 4 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des organisateurs de l'évènement afin de pouvoir bénéficier d'une extension de délai autrement applicable par le règlement numéro 145-12 concernant les nuisances;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Michael Allnutt

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU

Que le conseil du village de Brome autorise la tenue de l'Expo de Brome 2023 et prolonge les heures prévues à l'article 19 dudit règlement, et ce, jusqu'à minuit du 1 au 4 septembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8
SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICES DE LOISIRS – COWANSVILLE
Résolution 2023-241

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale sur les services de loisirs et la culture prend fin le 31 août 2023;

ATTENDU QU'une proposition de renouvellement de l'entente a été reçue de la Ville de Cowansville;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome doit accepter par résolution le renouvellement de l'entente sur les loisirs et la culture avec la Ville de Cowansville;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement de l'entente intermunicipale pour une durée de un(1) an soit 2023-2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.9
ENTENTE – TRAITEMENT DE MATIÈRES RECYCLABLES AVEC ENVIRO CONNEXIONS
Résolution 2023-242

ATTENDU QU'Enviro Connexions a soumis un contrat de gré à gré ;

ATTENDU QUE le contrat confirme les termes et conditions entre Enviro Connexions et le Village de Brome pour le tri et le traitement des matières recyclables provenant des collectes de recyclage ;

ATTENDU QUE la durée de cette entente est d'un an à compter du 1er janvier 2024. Dans l'éventualité d'un retard dans la mise en œuvre du Programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), l'option de renouvellement annuel sera automatiquement appliquée si aucun avis de plus de quatre-vingt-dix (90) jours n'a été donné aux fournisseurs de services.

Le tarif de traitement des matières recyclables sera de 135 \$ la tonne métrique, taxes en sus. Le traitement sera facturé mensuellement directement à la municipalité, en fonction du tonnage réel, et le paiement de ces frais sera exigible chaque mois. Les matières récupérées deviendront la propriété du centre de tri. Une augmentation de 5 \$ par tonne métrique sera applicable lors du renouvellement.

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Pat Panasuk

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité, à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents relatifs au contrat de gré à gré avec Enviro Connexions.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.10 CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public concernant la démolition des immeubles, une période est prévue pour permettre à la population de poser des questions ou de formuler des commentaires.

8.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES Résolution 2023-243

ATTENDU QUE le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se retrouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. a-19.1);

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui concerne le contrôle des démolitions, la protection du patrimoine immobilier et les plans d'entretien des bâtiments;

ATTENDU les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer la démolition des immeubles sur le territoire du Village Brome ;

ATTENDU QUE le règlement #216-23 relatif à la démolition vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait préalablement obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

ATTENDU QUE ce règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, un avis de motion du Règlement #216-23 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement #216-23 concernant la démolition des bâtiments.

ADOPTÉE à l'unanimité

9
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

9.1
COMPTES À PAYER
JUILLET 2023
Résolution 2023-244

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU QUE

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 49 435,93 \$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Benoit Jean	Entretien général, lavage à pression clôture du parc	458,00
Enviro Connexions	Traitement recyclage	336,20
Gestim	Inspection municipale du 25 juin à 22 juillet	2 118,71
Mégaburo	Lecture compteur photocopieur	65,53
Municonseil	Honoraires professionnels	4 319,13
Nivelage MC	Rechargement chemin Mullarkey	24 087,28
Nivelage MC	Rechargement chemin Morin Hill	18 051,08
TOTAL		49 435,93\$

9.2
COMPTES PAYER
JUILLET 2023
Resolution 2023-245

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois de juillet	718,59
Dion, Roger & Fils	Décompte progressif et acceptation définitive (ch Draper)	5 835,19
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de juillet	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires de juillet	3 119,12
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		12 668,37\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,54
BMO Mastercard	Abonnement & frais mensuel Microsoft	71,97
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	156,19
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		899,36\$

ADOPTÉ à l'unanimité

10
AUTRES AFFAIRES

1. Le maire et la directrice générale ont rencontré avec la SQ, le Service des incendies de Sutton et Cambi (ambulance) au sujet des mesures de sécurité pour l'Expo Brome.

11
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un résident a demandé pourquoi le gouvernement veut annuler le programme de prématernelle à l'école de Sutton.

RÉPONSE (réponse du maire Miller) : Une décision gouvernementale proposée par le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs.

2. Un résident a demandé ce qui s'est passé au 323 Stagecoach et quelle sera la prochaine étape.

RÉPONSE (réponse du maire Miller) : Il y a eu un incendie dans la maison et nous ne savons pas encore quelle sera la prochaine étape. L'affaire est entre les mains de l'assurance.

3. Un habitant a demandé si Parc Heritage serait fermé pendant l'Expo Brome.

RÉPONSE (réponse du maire Miller) : Oui, il sera bloqué afin qu'aucun véhicule ne puisse y entrer.

12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-246

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 19h50

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière